



**AHCM**

Association des Habitants de Charlaix Maupertuis

# Assemblée Générale Ordinaire

Jeudi 20 novembre 2025

# Ordre du jour

Période de référence  
1 septembre 2024 – 31 août 2025

1. Bilan moral
2. Bilan financier
3. Election du Conseil d'Administration
4. Points d'actualité
5. Quelques zooms
6. Pot de clôture

# Bilan Moral

- 7 activités régulières pour adultes et ados
  - 7 animateurs différents, 12 créneaux, 1 atelier libre
- 5 grands évènements
  - Fête des voisins, Dimanche du four à pain, Cross du Charlaix, Ciné d'été, Forum des associations
- Relations extérieures
  - Mairie (CEM, CLSPD, Réunion des unions de quartier, Réunions des Associations), Métropole (Civipole), Echanges inter-quartiers
  - Avis et contributions (PLUI, PPRI)
- Communication
  - Site ahcm-meylan.fr, emails réguliers, réunions d'informations, alertes, réunion publique de quartier,... Assemblée Générale.

Lexique : CEM = Commission Extra-Municipale, CLSPD = Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, PLUI = Plan Local d'Urbanisme intercommunal, PPRI = Plan de Prévention du Risque Inondation

# Comment participer à l'AHCM ?



**Le Conseil d'Administration** (CA) comporte 9 membres au minimum, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale (AG), parmi les membres adhérents. Il se réunit une fois par mois.

- Les membres du CA organisent et participent aux évènements de l'AHCM
- Ils représentent l'AHCM auprès de la mairie ou d'autres instances et associations.



**Le Bureau de l'Association** est élu par le CA et comprend :

- Un(e) Président(e) et un(e) Vice-Président(e),
- Un(e) Secrétaire et un(e) Secrétaire Adjoint(e),
- Un(e) Trésorier(ère) et un(e) Trésorier(ère) Adjoint(e).

Les membres du Bureau sont élus pour un an. Le bureau met en œuvre les décisions prises en conseil d'administration.



**Les Membres volontaires** : Sans faire partie du Conseil d'Administration, vous avez la possibilité de vous impliquer ponctuellement dans la vie de l'association. Votre contribution peut prendre différentes formes selon vos intérêts, compétences et disponibilités.

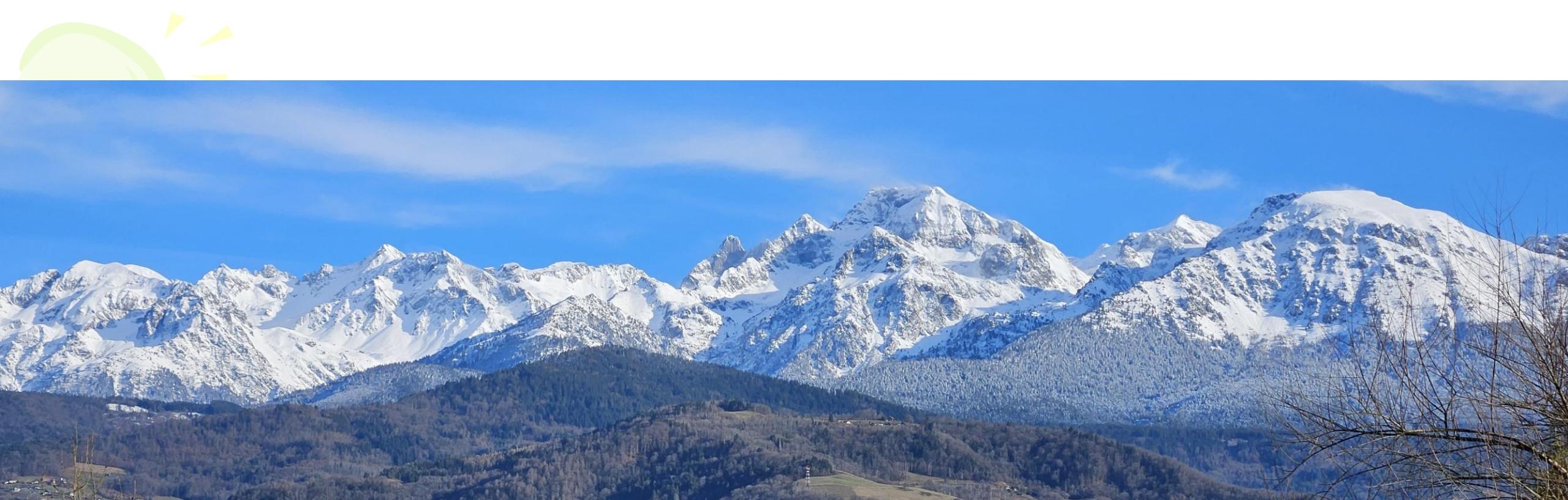
Par exemple vous pouvez prêter main forte lors d'un évènement, être signaleur au cross ou pour partager votre expérience avec un article sur notre site.

# Conseil d'Administration actuel

<b>Mandats à renouveler à l'AG 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Lysianne BERNHARDT</i></li><li>• <i>Jean-Marie DESCOLLONGES</i></li><li>• <i>Anne-Marie KURZAWA</i></li><li>• <i>Philippe ROCHE</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Annick DUTARTRE</i></li><li>• <i>Jean Claude DEFRENNE</i></li></ul>
<b>Mandats jusqu'à l'AG 2026</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Frédéric DEBRAS</li><li>• Annick FABER</li><li>• Alain GLATIGNY</li><li>• Françoise JOUBERT</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jean-Pierre PHILIBERT</li><li>• Anne BRAILLON</li><li>• Clotilde BRIANCON</li><li>• Thierry LEMOINE</li></ul>
<b>Mandats jusqu'à l'AG 2027</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Muriel LAPEYRE</li><li>• Maurice PIRONI</li><li>• Julien VALERO</li><li>• Nadine GAILLARD</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pierre-François DEMENET</li></ul>

# Election du nouveau Conseil d'Administration

<b>Mandats jusqu'à l'AG 2026</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Frédéric DEBRAS</li><li>• Annick FABER</li><li>• Alain GLATIGNY</li><li>• Françoise JOUBERT</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jean-Pierre PHILIBERT</li><li>• Anne BRAILLON</li><li>• Clotilde BRIANCON</li><li>• Thierry LEMOINE</li></ul>
<b>Mandats jusqu'à l'AG 2027</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Muriel LAPEYRE</li><li>• Maurice PIRONI</li><li>• Julien VALERO</li><li>• Nadine GAILLARD</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pierre-François DEMENET</li></ul>
<b>Renouvellement et nouveaux membres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Lysianne BERNHARDT</i></li><li>• <i>Jean-Marie DESCOLLONGES</i></li><li>• <i>Anne-Marie KURZAWA</i></li><li>• <i>Philippe ROCHE</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Annick DUTARTRE</i></li><li>• <i>Jean Claude DEFRENNE</i></li></ul>



# Points d'actualité

# Le cross du Charlaix

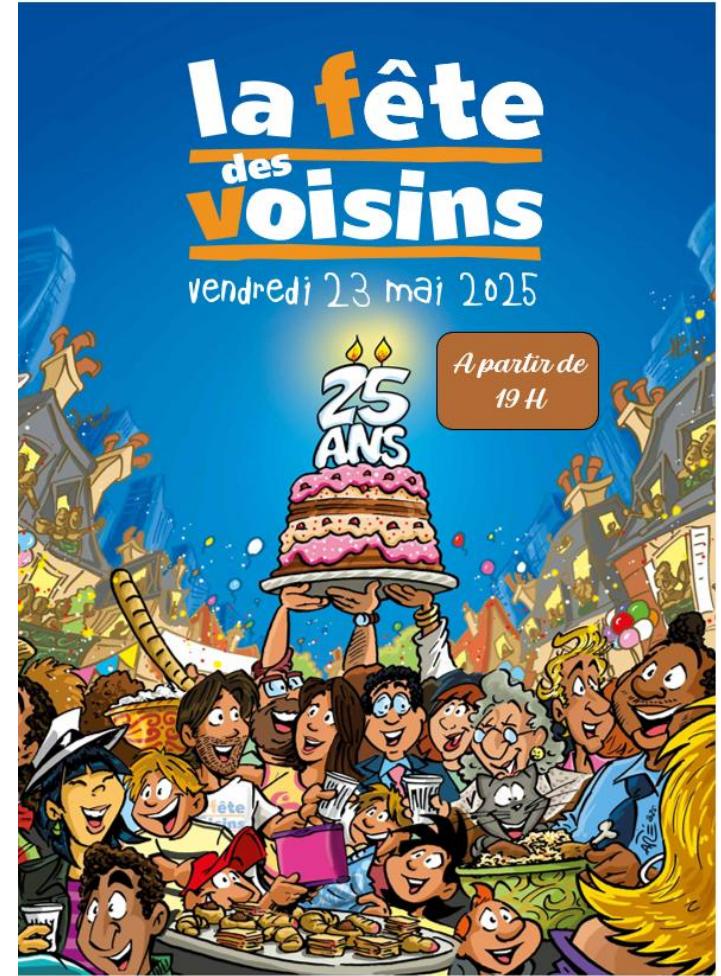


Un nouveau parcours fort apprécié  
170 participants (record), 62 repas servis, 80 pains vendus  
Rendez-vous le 4 octobre 2026 !

# La fête des voisins



Une belle participation,  
Un beau moment de convivialité et de partage !  
Rendez-vous le 29 mai 2026 !



# Les dimanches au four à pain

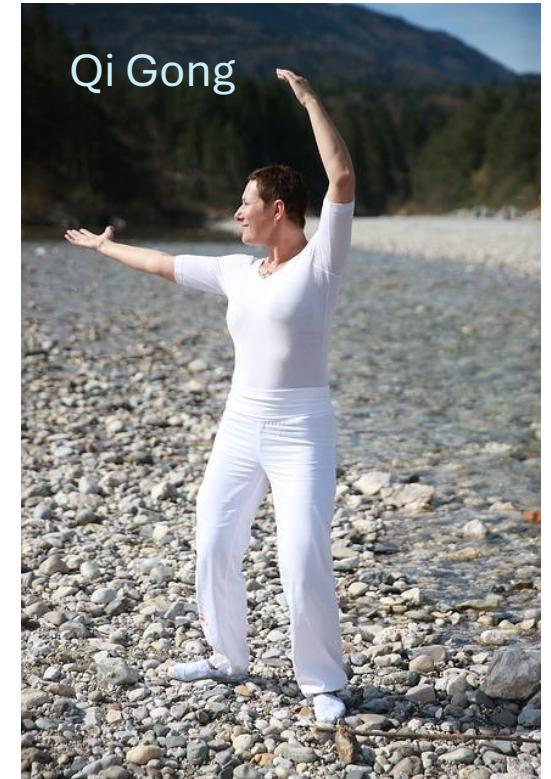
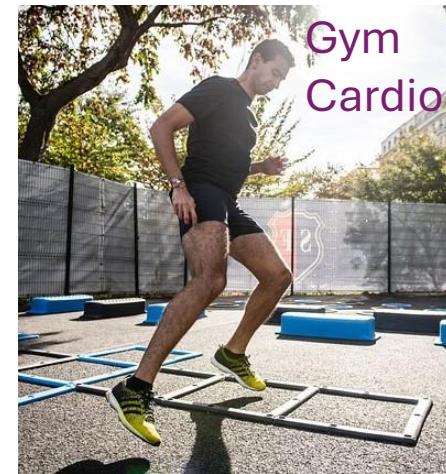


Rendez-vous le 29 mars 2026  
+ projet avec l'école maternelle

# Le forum des associations



# Nos activités



# Nouvelle activité couture en atelier libre



# Réunion publique de quartier ...



Le 18 juin 2025 au gymnase du Charlaix  
Compte-rendu et synthèse en ligne

ville de meylan

Service Tranquillité publique

**Réunion de quartier Charlaix / Maupertuis – 18/06/2025**

Elus présents : Antoine Jamnes, Jean-Baptiste Caillet, Stéphane Maire, MO Novelli, JP Debenoist  
Représentants AHCM : Thierry Lemoine, Maurice Pironi, Jean-Pierre Philibert, Lysianne Bernhardt, Jean-Claude Defrenne, Philippe Rochet, Françoise Joubert

**Les 4 thèmes à l'ordre du jour :**

- I – Urbanisme et Mobilité
- II – Voirie, Travaux
- III – Environnement
- IV – Divers

**I – Urbanisme - Mobilité**

Quelles évolutions, modifications peut-on s'attendre sur les ERS du Charlaix ? Quelles sont les dates de révision du PLH ? Q. 1, 24

La Métropole a répondu suite à l'enquête publique sur la Modification n°3 : « la prise en compte des orientations du PLH 2025-2030 dans le PLUi permettront de revisiter la trajectoire SRU de la commune de Meylan qui peut aujourd'hui s'appuyer sur une trajectoire de rattrapage vertueuse et reconnue. Les ERS du quartier Charlaix-Maupertuis pourront faire l'objet d'une ré-étude à l'occasion de ce travail et d'une modification à venir du PLUi. »

Il est à noter que la « trajectoire SRU » dépendra en particulier :

- des objectifs SRU qui seront fixés par la Préfète en fin d'année : maintien du taux de 20 % ou retour au taux de 25 % ?
- des objectifs du nouveau Contrat de Mixité Sociale 2026-2030 signé avec L'Etat, La Métropole et l'EPFL.

Ce travail est prévu pour la prochaine modification du PLUi (Modification n°5). Le planning de cette modification est :

- élaboration du contenu avant les élections de 2026,
- procédure administrative (concertation préalable, enquête publique) en 2026-2027
- les réflexions commencent tout juste.

# Les sujets remontés

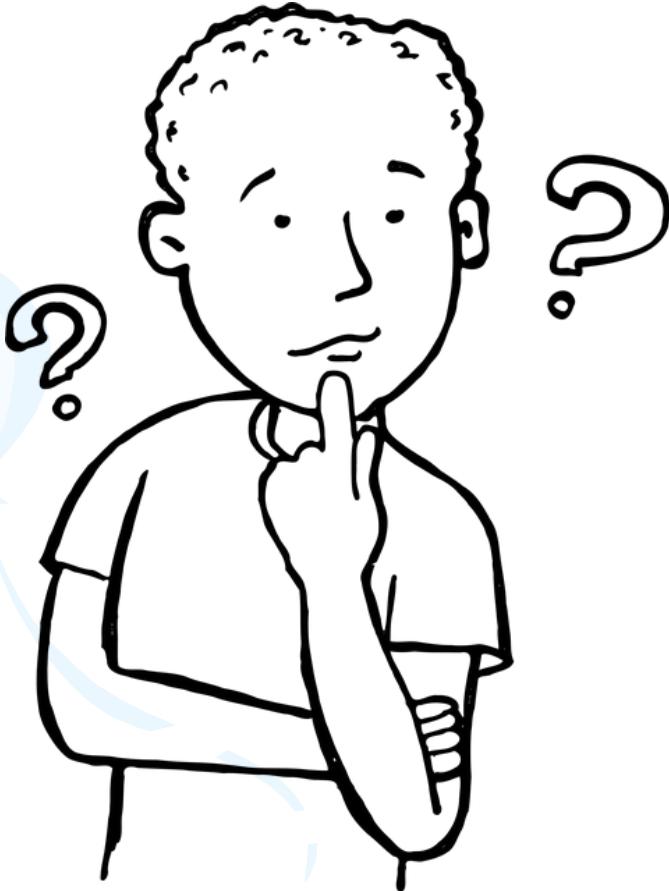
- Les ERS du Charlaix et la densification imposée
- La transformation d'Inovallée
- La sécurité et l'entretien (voies et pistes cyclables, espaces verts, protection des piétons)
- La préservation et l'entretien des maillages de cheminements
- Bassin du Monarié, Parc des Etangs, Bois du Charlaix
- Les travaux du C1
- L'école et la crèche
- Nuisances sonores : A41, gymnase du Charlaix
- Prolifération des moustiques
- Accessibilité des services (déchetterie, ramassage poubelle)
- ...

# Communication

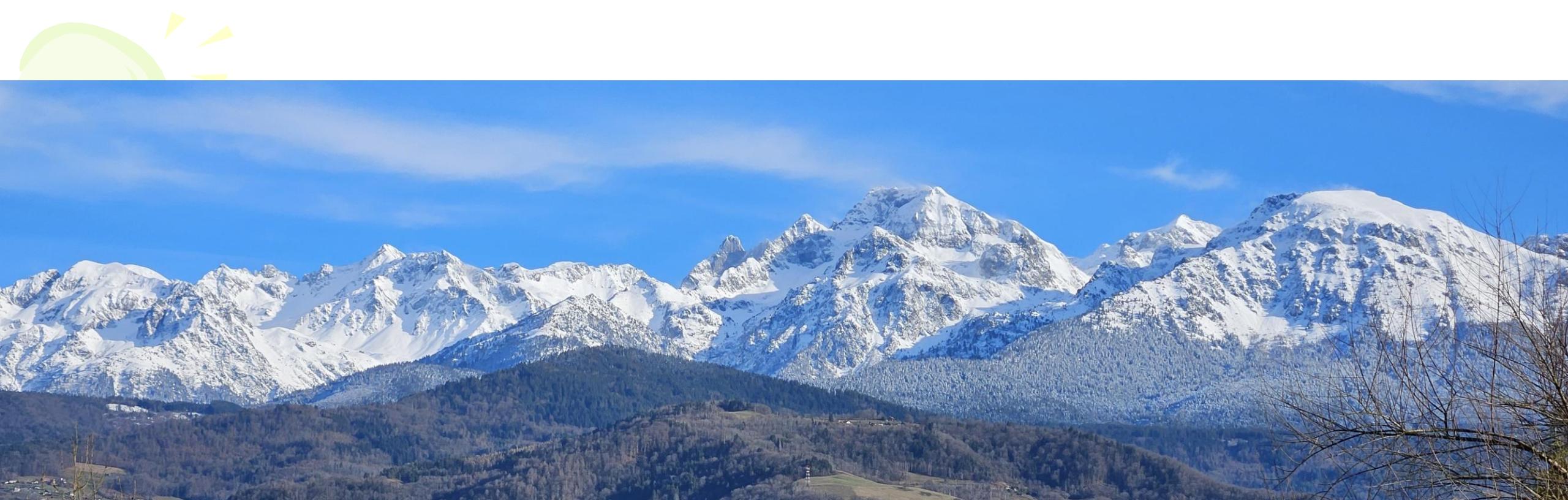


- Le flux d'actualité
- Les activités et adhésions
- Les évènements
- Les dossiers
- Les avis
- *Politique de confidentialité*
- *Procédures d'inscriptions et de désinscriptions*

# Un souci dans le quartier ?



- A qui s'adresser pour les petits tracas de la vie quotidienne
- Eclairage défaillant, haie mal taillée, objet perdu ou trouvé, danger à signaler, poubelles non collectées, ...
- Toutes [les réponses ici](#)



# Quelque zooms

# PLUi Modification 3

- Enquête publique en mars 2025, rapport du commissaire enquêteur en juin, délibération métropolitaine **votée** le 26 septembre 2025.
- Très forte mobilisation de Meylan. **Le premier sujet reste l'opposition massive à la densification du Charlaix** matérialisée sous la forme d'Emplacements Réservés à la Mixité Sociale.
- Deux nouveaux ERS projetés mais finalement retirés sous la pression des habitants et propriétaires.
- L'annonce d'une « **ré-étude possible des ERS de Charlaix Maupertuis** à l'occasion d'une modification à venir du PLUi » mais depuis silence radio
- Et pendant ce temps, la volonté de **transformer Inovallée** qui ne se cache plus.

# PPRI Modification 1

- Consultation publique en octobre 2025
- Permet d'ouvrir des possibilités de construction dans des zones inondables, précédemment inconstructibles (zone violette)

## Notre analyse :

1. Limiter la reconstruction par rapport à l'existant (i.e. 110%) y compris en zone économique pour ne pas exposer plus de personnes.
2. Ajouter une grille d'évaluation qui disqualifiera automatiquement toute opération de reconstruction dépassant cette limite.



# Commission Extra-Municipale en 2025

## Meylan Ville Parc

Communication des critères  
et regards Ville Parc sur 5 projets  
(Serve, Verdun, Pension, Aiguinards, Inovallée)

## Ville du quart d'heure

Préconisations, Etude commerces et  
services, Mobilités sous l'angle voiture

## Biodiversité et nature en ville

Animations, formations, flyers  
Apéros de la biodiversité

## Rénovation Energétique des copropriétés

Soirée de sensibilisation avec les  
acteurs majeurs FNAIM, ALEC,...

# Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

## LE CLSPD

- Une instance pour faciliter les échanges  
Représentants de la Ville, Police Municipale, Gendarmerie, Unions de Quartier, Etablissements scolaires
- Coordination, définition de mesures, évaluation des actions  
Une séance plénière annuelle et des réunions trimestrielles

## LES SUJETS

1. La sécurité et prévention routière (y compris piétons/cycles)
2. La sécurité des biens (vols, dégradations, incivilités,...)
3. La sécurité des personnes (conflits, ordre public, harcèlement,...)

Envoyez vos questions et suggestions à  
[ahcm.meylan@orange.fr](mailto:ahcm.meylan@orange.fr)

# Projet d'aménagement – Ch. Beauséjour



- Les résidences des Demoiselles – Permis d'aménager validé
- Projet en cours, en ligne avec la [présentation du 13 mars 2025](#)
- Au total 6 lots individuels (villas) et 1 lot collectif avec 9 à 10 logements sociaux, soit 15 ou 16 logements sur un terrain de 8396 m<sup>2</sup>

# C1 - Fin des travaux début septembre...

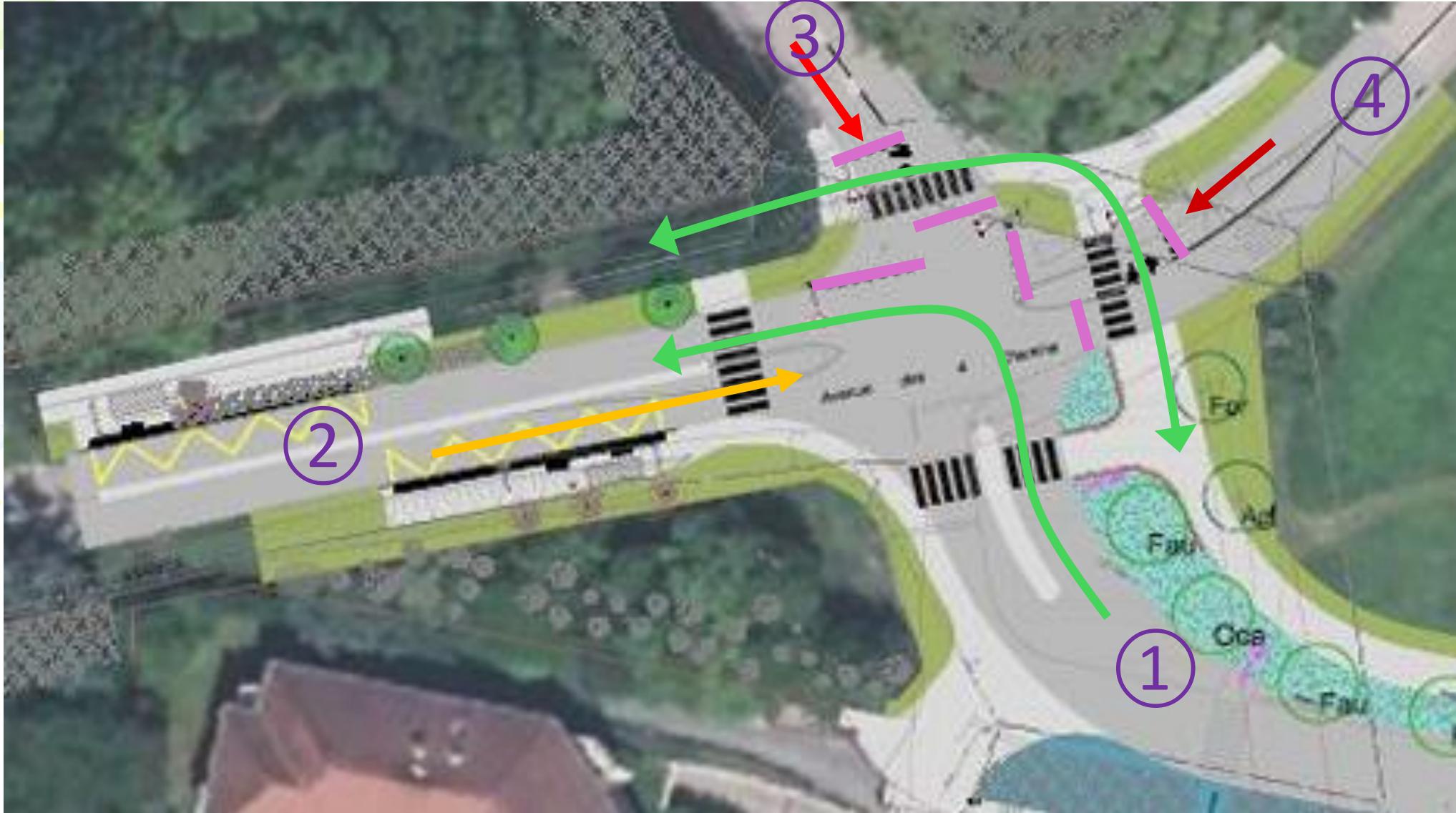


# mais des erreurs à corriger



- Premières pluies le 2/11/25
- Intervention des services techniques de la mairie
- Remontées des riverains sur les nuisances sonores
- Et des arbres qui restent à planter

# Attention aux nouvelles priorités !





# Article R415-7 du code de la route

## Article R415-7

A certaines intersections indiquées par une signalisation dite "cédez le passage", **tout conducteur doit céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.**

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire.

# Des travaux annoncés pour 2026



- Amélioration des cheminements près du gymnase du Charlaix et au bas du torrent de Jaillères (escalier dangereux signalé)
- Création d'une traversée piétonne sur le bas de Beauséjour
- Affirmation de la voie piétons/cycles sur le chemin de l'Hermitage.
- Chaussidou sur chemin de Beauséjour (partie haute ?)

*La reprise de l'avenue des 4 chemins enregistrée mais pas planifiée et l'abandon (provisoire?) de la reconstruction de la passerelle du bassin de Monarie.*

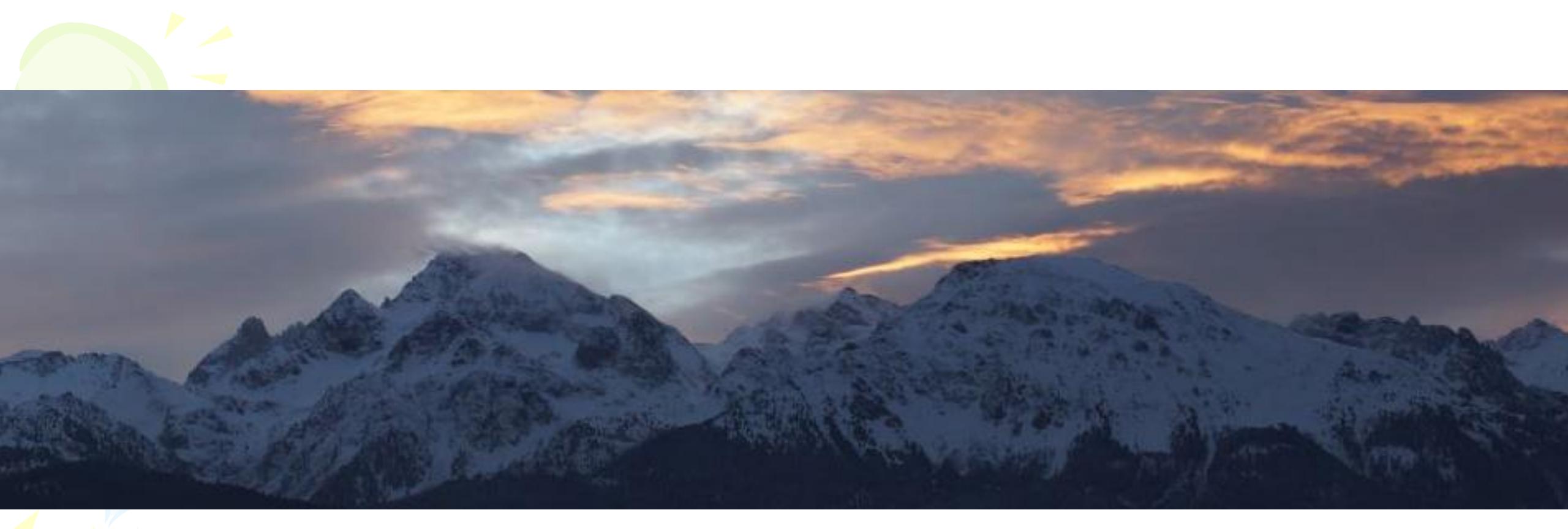
# Exemple de chaussidou, chemin de l'Eglise



# Parc des étangs, le niveau baisse... fuite ?



→ [Article](#)



# Merci pour votre attention